



01 JUILLET 2020

> 20 JUILLET 2020



Quand le plateau Sainte-Barbe s'anime



Découverte sur le plateau Sainte-Barbe pour les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de Bainville-sur-Madon

Le temps était idéal ce jeudi 25 juin pour accueillir les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de Bainville-sur-Madon venus vivre une animation de découverte sur le plateau Sainte-Barbe. Encadrés par Justine de l'association Loana, les enfants ont pu découvrir la faune et la flore de cet Espace naturel sensible remarquable.

Ce printemps, compte tenu du contexte sanitaire et des coÉnsignes liés au Covid-19, la communauté de communes avait dû annuler les sorties programmées sur la pelouse calcaire nécessitant des transports en bus. Une majorité de classes rattrapera cette sortie à l'automne 2020 si les conditions le permettent. Avec le dé-confinement et dans le respect des gestes barrières, l'intercommunalité a tout de même proposé aux classes qui le souhaitaient de participer à des animations nature en ce mois de juin.

Une trentaine d'animations par an

Deux classes de Chaligny ont pu découvrir par petits groupes la nature autour de leur école et deux classes de Bainville-sur-Madon sont venues courageusement sur le plateau à pied. La communauté de communes Moselle et Madon organise depuis plusieurs années des animations (une trentaine par an) de découverte des richesses de la faune et de la flore de l'espace naturel sensible du plateau Sainte-Barbe. Ces sorties, prises en charge par la collectivité et le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sont destinées aux scolaires et au grand public.

Mercredi 08 juillet 2020 / Chavigny

55



L'équipe en charge du dépistage.

55 personnes ont participé au dépistage Covid-19 par test RT-PCR organisé, dans le cadre du Contrat Local Santé, avec le soutien de Pays Terres de Lorraine. Un bus était présent place du Châtel pour accueillir les volontaires. Le questionnaire rempli, les résultats sont donnés sous 48 h. Manuel Gutfreund, directeur adjoint du CCIAS, dit : « L'opération est coordonnée par le CHU de Toul en lien avec la CC Moselle et Madon et les communes de ce territoire. »

Dimanche 12 juillet 2020 / Flavigny-sur-Moselle

Lire en short, jouet en tongs et « geeker » en bob

Comme chaque année depuis 5 ans, La Filoche organise des temps de lectures et de jeux dans différentes communes de la communauté de communes Moselle et Madon. Cette action s'intitule Lire en short, jouet en tongs, et geeker en bob.

En respectant les règles sanitaires dues au contexte actuel, les services médiathèque, ludothèque et multimédia de la Filoche viendront s'installer à Chaubourot mercredi 15 juillet de 14 h 30 à 17 h 30, pour proposer des lectures d'albums et de kamishibais, des jeux d'adresse et de lancer ou encore de faire découvrir aux habitants et aux enfants du centre de loisirs, des jeux et applications sur tablette.

Lundi 13 juillet 2020 / Neuves-Maisons

Filipe Pinho réélu président de l'intercommunalité



Jeudi soir, au centre culturel Jean l'Hôte de Neuves-Maisons, Filipe Pinho a été réélu président de la communauté de communes de Moselle et Madon.

Candidat unique, Filipe Pinho a obtenu 31 voix sur 35 et a ensuite choisi de s'entourer de dix vice-présidents et de cinq conseillers délégués pour l'entourer pour ce mandat de six ans à venir.

Filipe Pinho peut s'enorgueillir d'une belle victoire, presque une revanche pour celui qui a perdu son poste de maire lors des dernières municipales

de Chaligny.

Ironie du sort, c'est son rival André Bagard, nouveau maire de Chaligny qui, en tant que doyen de l'assemblée, a présidé l'élection du nouveau président de la communauté de communes.

Une rivalité palpable

Une situation originale où la rivalité entre les deux hommes était encore palpable ne manquant pas de se rappeler mutuellement leurs nouveaux statuts.

Ensuite, ont été élus : 1^{er} vice-président Hervé Tillard, 2^e vice-président Marie-Claude Siegel, 3^e vice-président Daniel Lagrange, 4^e vice-président Sandrine Lambert, 5^e vice-président Patrick Potts, 6^e vice-président Dominique Goepfer, 7^e vice-président Thierry Weyer, 8^e vice-président Dominique Ravey, 9^e vice-président Richard Renaudin, 10^e vice-président Gilles Jeanson.

Enfin ont été désignés membres du bureau conseillers délégués : Pascal Schneider, Jean-Luc Fontaine, Benoit Sklepek, Laurent Diez et Claude Colin.



COMMUNES

CCMM

Dimanche 05 juillet 2020 / Chaligny

Commissions municipales et indemnités à l'ordre du jour

Lors du conseil municipal du 26 juin, 13 délibérations ont été votées, parmi lesquelles :

Création des commissions et désignation de leurs membres : Finances et Urbanisme : André Bagard ; Travaux : François Godet ; Affaires scolaires : Emmanuel Schneider ; Affaires sociales : Valérie Picard ; Environnement : Jean-Louis Perrot ; Communication-information : Karine Cunat ; Associations : Valérie Picard.

CCID : une liste de 16 contribuables est proposée au directeur départemental des Finances publiques

Conseillers municipaux délégués : Michel Bentz aux Travaux, Nadine Antoine aux Affaires scolaires et Valérie Lhomme à la Communication et aux Affaires sociales

Composition du conseil d'administration du CCAS : Valérie Picard, Valérie Lhomme, Michel Wiedenkiller et Cynthia Fernandes Do Paco au titre du conseil municipal.

Indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués : les indemnités brutes sont fixées à 50 % des indemnités maximales en vigueur.

Vote des taux d'imposition : le conseil municipal décide de maintenir les taux du foncier sur le bâti à 17,37 % et sur le non bâti à 64,19 %.

Modification de la durée des concessions et nouveaux tarifs : la durée est fixée à 15 ans, pour un tarif des concessions dans le cimetière ou en cavurnes à 250 € et des cases du columbarium à 500 €.

Participation à la mutuelle santé des agents : elle est fixée à 25 % du montant de la cotisation de chaque agent à compter du 1er juillet 2020.

Lundi 06 juillet 2020 / Viterne

Jean Pierre Oudenot nouveau maire de la commune



Jean-Pierre Oudenot a été élu maire avec 8 voix.

Ce vendredi soir, l'élection du maire et de ses adjoints a réuni une vingtaine de personnes à la salle communale.

Jean-Pierre Oudenot, premier adjoint sous l'ancienne municipalité est élu maire (8 voix, 7 blancs). Les adjoints sont : Jean-Marc Dupon, premier adjoint (11 voix, 3 blancs, 1 nul) ; Vanessa Jolly-Berraud, deuxième adjointe (13 voix, 1 blanc, 1 nul), Nathalie Lemoine, troisième adjointe (12 voix, 3 blancs). Un poste de quatrième adjoint est proposé à l'équipe minoritaire qui le refuse. Le représentant à la CCMM est Jean-Pierre

Oudenot, son suppléant est Jean-Marc Dupon. Les indemnités des élus ont été fixées à hauteur de 26 % pour le maire et à hauteur de 7 % pour les adjoints, votées à l'unanimité.

Mercredi 08 juillet 2020 / Maron

Installation du nouveau conseil

Le conseil municipal a permis d'élire le nouveau maire et ses adjoints. M. Butin, maire sortant, a fait la passation de pouvoirs.

Ont été élus maire Rémi
Maniette, 1er adjoint Jean-François Pire, 2e adjoint
Claudia Gallina Muller, 3e
adjoint Jean-René Guitienne, 4e adjoint Laurence Bourguignon

Rémi Maniette a été élu
représentant à la CCMM.

Mercredi 08 juillet 2020 / Richardménil

Subventions au conseil municipal

Le conseil municipal s'est tenu à la MTL. A l'ordre du jour : adhésion à Flore 54, modification du règlement des périscolaires, rapport d'activité de la SPL, approbation et adoption des comptes de gestion et administratif, ainsi que subventions versées aux associations.

Tous ces points ont été adoptés.

Jedi 09 juillet 2020 / Pont-Saint-Vincent

Un conseil aux multiples débats

Avant l'ouverture du conseil municipal, plusieurs nouvelles concernant la commune ont été exposées. Tout d'abord, l'opération solidaire est désormais terminée, elle constituait à aider les personnes de plus de 70 ans en les appelant, les aidant pour les courses et les masques. Également au sujet des personnes fragiles, le Plan Canicule est prêt.

Lors du passage du bus Covid, 80 vingt personnes sont venues se faire tester. Un arrêté stipulant l'interdiction de rassemblement des jeunes après 22 heures sur le terrain de basket, boulodrome et tennis a été établi. Et un rappel à l'ordre pour les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments et qui ne tiennent pas leur chien en laisse va être fait.

Les taxes stagnent

Les comptes administratifs 2019 sont clôturés et M. Grillot déplore une mauvaise gestion de l'équipe précédente, ce qui est validé par le conseil. Également validée par le conseil, la non-augmentation des taxes d'habitation et foncières.

La salle multi-activités

Dorénavant, le chèque sera encaissé immédiatement. L'annulation 90 jours avant été remboursé à 80 %, entre 90 et 30 jours 50 %, et entre 30 et 20 jours 25 %, et après aucun remboursement. La salle sera louée 500 €. Un tarif a été fait pour la vaisselle cassée. Un règlement sera établi.

Enfance

Un nouveau tarif pour la garderie, le périscolaire et la cantine sera établi par rapport à un barème comprenant cinq tranches par rapport au quotient familial. Les enfants hors commune seront majorés. Le goûter sera à la charge des parents.

La location est de 30 €, l'extérieur 45 €, l'agglomération Nancy 60 €, et pour un demi-pâtis 15 €. Tous ces nouveaux tarifs ont été votés à l'unanimité.

Les votes

Le budget pour les subventions aux associations était de 9 990 € à partager entre trente-deux associations. La prolongation du contrat de 10 mois de Karen Simonin, qui coûte à la mairie 11 000 €, et la participation aux frais de fonctionnement d'un enfant à l'école ULYSSE ont été votées. Ainsi que deux contrats d'engagement éducatif à durée. Des contrats de collaborateur bénévole ont été proposés afin de pouvoir assurer les personnes qui viennent aider, ont été votés à l'unanimité. Le budget primitif a été validé à dix-huit pour et un contre. La motion gare d'interconnexion TGV/TER VANDIERES, le soutien pour travaux, a été validée.

À la fin du conseil, M. Desmonceaux a remercié les employés du technique pour leur travail. Le maire, Yannick Hellak, a offert une écharpe à ses adjoints et délégués. Et la soirée s'est finie par un pot de l'amitié.

Vendredi 10 juillet 2020 / Pont-Saint-Vincent

Davy Ravignon au poste de conseiller

Il restait un siège de conseiller à pourvoir pour la liste d'opposition. Après la démission de Monsieur Jean-Pierre Macheret et celle de Mme Anne-Marie Flick, qui étaient en 1^{re} et 2^e positions, c'est le 3^e de la liste, Monsieur Davy Ravignon qui a accepté la place de conseiller. Il s'est inscrit à quatre commissions : les finances, l'environnement, les projets communaux et les appels d'offres.

Dimanche 12 juillet 2020 / Chavigny

Le conseil municipal s'organise pour la rentrée

Les élus municipaux se sont réunis le vendredi 3 juillet à la salle socio-culturelle et éducative pour trois délibérations.

Élection des membres de la commission de délégation de service public. Une seule liste a été déposée et désignée ; il s'agit de Christophe Dubourg, Stéphane Siaussat et Guy George titulaires, ainsi que René Denille, Catherine Soyer et Stéphanie Maréchal suppléants.

Acceptation des libéralités 2020/202. Le conseil municipal décide d'accepter toutes les libéralités, à quelque titre que ce soit, et d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Autorisation d'ester en justice. Le conseil municipal donne pouvoir au maire d'ester en justice : en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux, lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion, dans tous les cas où la Commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales,

Le conseil a donné son accord pour que la commune soit représentée par le cabinet d'avocats Lyon-Millier-Poirson à Nancy pour toutes les affaires judiciaires à défendre.

Covid-19. Travaux de prévention dans les écoles : demande de subvention complémentaire au titre de la DETR : il est décidé de ne pas donner suite à ce dossier, le matériel et les travaux ayant été acquis et réalisés.

Lundi 13 juillet 2020 / Neuves-Maisons

Des manifestants en avance sur le temps politique



La manif était en avance sur l'ordre du jour du conseil municipal.

Ayant eu vent d'une augmentation de la taxe foncière, une vingtaine de manifestants s'est réunie paisiblement devant le centre Jean-L'Hôte où se tenait le conseil municipal vendredi soir. Gendarmerie et police municipale étaient également présentes. Mais ce point sensible avait été retiré de l'ordre du jour, le groupe majoritaire voulant se donner « un temps de réflexion, en accord avec la préfecture », précisait samedi le maire. Il sera débattu en septembre.

Mercredi 15 juillet 2020 / Chavigny

Le conseil s'organise

Commission de délégation de service public. Une seule liste a été déposée. Christophe Dubourg, Stéphane Siaussat et Guy George titulaires, René Denille, Catherine Soyer et Stéphanie Maréchal suppléants sont élus.

Dons. Le conseil municipal décide d'accepter toutes les libéralités, dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Justice. Le conseil municipal donne pouvoir au maire d'ester en justice. Le conseil a donné son accord pour que la commune soit représentée par le cabinet d'avocats Lyon-Miller-Poirson à Nancy.

Covid-19. Travaux de prévention dans les écoles. La demande de subvention est abandonnée, le matériel ayant été acquis et les travaux réalisés.

Mercredi 15 juillet 2020 / Méréville

Associations et municipalité se rencontrent



Un premier rendez-vous avec les représentants d'associations

La première rencontre municipalité/associations de la commune s'est tenue à la salle polyvalente. Cédric Schwaederle maire et président de la commission des affaires sociales, et Marie Mangeot adjointe en charge de la vie associative et vice-présidente de la commission des affaires sociales ont écouté les projets des représentants d'Amarelli danse, ASM (foot), foyer

rural, [Mereville](#) informatique loisirs, tennis cyclisme merevillois et l'ASMP (pêche)...

L'objectif était aussi de demander l'adhésion des associations aux projets d'animation souhaités par l'équipe municipale comme le troquet participatif. La municipalité propose de se retrouver régulièrement dans l'année afin d'organiser les événements à venir et d'anticiper les besoins. La municipalité s'engage à participer aux assemblées générales des associations si elle y est conviée. Plusieurs questions ont été abordées comme l'ouverture et l'accès au public de la salle polyvalente actuelle. Dès que la situation sanitaire le permettra, la location de la salle pourra être à nouveau envisagée, sous certaines conditions. Prochaines réunions en septembre.

Taxes et tarifs inchangés

Le conseil était au complet pour la séance du lundi 6 juillet. La séance a débuté par le vote des taux de contributions directes 2020. Sur proposition du maire, Jean-Luc Fontaine, le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux antérieurs : foncier bâti 8,17 %, foncier non bâti 41,73 %. La taxe d'habitation ne dépendant plus des communes, le montant total des taxes s'élève à 315.516 €. Le vote du budget primitif 2020 a été adopté à l'unanimité pour un montant de 668.733 € en fonctionnement et 1.220.653 € d'investissement.

Laure Antoine, adjointe aux écoles, a présenté les nouveaux tarifs pour le périscolaire, la cantine et le centre de loisirs. Ces tarifs restent inchangés depuis 3 ans, seul le tarif de la garderie du matin a été réévalué. Cette délibération a été approuvée par l'ensemble du conseil à l'exception de Guillaume Simon. Vote à l'unanimité pour la création de 2 postes d'adjoints à l'animation qui serviront si besoin pour le remplacement des animateurs actuels en cas d'absence.

Le conseil a retenu à l'unanimité parmi 4 devis, le devis de la société LBI système pour un montant de 13.356 € TTC ayant pour but de compléter l'équipement scolaire avec 17 tablettes, 2 ordinateurs et un écran interactif. Une subvention de 50 % de l'Education nationale est attendue et conditionne l'achat effectif.

Le maire présente la liste des 24 contribuables de la commune dont 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort pour composer la commission des impôts directs.

Membres du CCAS : les membres extérieurs sont Elisabeth Escaïch, Claudine Mascré, Bernadette Florentin, Marie Marchand et Gérard Simonin, les membres du conseil sont Virginie Grosjean, Sandrine Weber, Martine Nuss, Jessica Sené, Denis Lallemand.

Jeudi 16 juillet 2020 / Neuves-Maisons

Les subventions à la baisse



Une des galeries de la mine est temporairement fermée

Le maire, les adjoints et conseillers se sont réunis au centre Jean l'Hôte. L'ordre du jour comprenait 22 points mais les 11 points liés au budget sont reportés. Ainsi, après la nomination des jurés d'assise de manière aléatoire, le 1er point était l'adoption du règlement intérieur.

Le point suivant concernait les subventions aux associations qui ont quasiment toutes vu leur dotation baisser. L'an dernier, l'enveloppe était de 444.540 €, elle est de 345.400 € cette année. Seuls le développement durable et les subventions liés au social, seniors et handicap ont gardé le même montant. Une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec les associations dont le montant de subventions dépasse les 23.000 €.

Un point concernait le conventionnement par l'Etat du dispositif mis en place par la mairie pour accueillir les enfants durant la période de confinement. Une participation aux frais de fonctionnement de la classe locale pour l'inclusion scolaire (CLIS) sera demandée à la commune concernée. Une climatisation sera installée, pour la création d'une pièce rafraîchie, à la résidence Clerbout. Elle sera accessible à toutes les personnes âgées de la ville qui seront contactées

Vidéo et radar

Pour la vidéo surveillance, la demande est à la préfecture. Un radar pédagogique sera installé et déplacé dans certaines rues de la ville.

Informations diverses

Une galerie de la mine est fermée temporairement pour raison de sécurité. Les motifs de demande d'annulation des élections ont tous été rejetés par le tribunal. Un nouveau groupe politique intitulé « Engagé ensemble » est créé. 43 demandes de recours au titre de catastrophe naturelle ont été acceptées.

Vendredi 17 juillet 2020 / Viterne

Premières décisions des conseillers

Pour respecter les consignes de distanciation, le conseil municipal s'est réuni dans la salle communale.

Chasse. Pour le bail de location de chasse du bois du Juré (314 hectares), il a été précisé que la chasse le samedi sera interdite sur les parcelles traversées par des chemins de randonnée. Le montant du bail est de 12,50 € l'hectare pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2026.

Commission foncière. Jean-Pierre Oudenot, maire, se retire de la présidence de l'association foncière de Viterne. Pour représenter la mairie à la commission de l'association foncière, Olivier Colnot est élu à l'unanimité.

Budget. Jean-Marc Dupon, premier adjoint, intervient pour expliquer les différents termes comptables : budget primitif, compte administratif, budget de fonctionnement, budget d'investissement. Il faut prendre le compte administratif pour base du budget primitif afin d'éviter de puiser sur les fonds propres. Le budget primitif 2020 est voté (11 pour 4 abstentions). Il sera revu après un ou deux mois de fonctionnement du nouveau conseil.

Plusieurs questions ont été posées en fin de réunion.

Chemins. L'association foncière, faute de moyens financiers n'entretient pas les chemins autour du village. Qui pourrait les entretenir ? Le conseil va réfléchir à ce point.

Salle communale. La salle communale peut-elle être louée ? Oui, pour un maximum de 60 personnes assises, avec port du masque si les personnes se déplacent. La responsabilité du suivi des consignes revient au loueur.

Personnel. Recrutement d'une nouvelle ATSEM : actuellement, 5 à 6 personnes se sont présentées, il y aura donc quelqu'un pour la rentrée des classes.

Quelques questions furent posées.

Plusieurs questions ont été posées en fin de réunion : L'association foncière par faute de moyen financier n'entretient pas leurs chemins autour du village, qui pourrait les entretenir ? Le conseil va réfléchir sur le sujet. La salle communale peut-elle être louée ? Oui pour un maximum de 60 personnes assises avec port du masque si déplacement et la responsabilité du suivi des consignes revient au loueur. Recrutement d'une nouvelle ATSEM : actuellement 5 à 6 personnes se sont présentées, il y aura quelqu'un pour la rentrée des classes.

Samedi 18 juillet 2020 / Messein

Conseil municipal : les délégations sont connues

Le conseil du 13 juillet s'est déroulé à huis clos avec comme principale délibération les délégations des adjoints.

Les délégations

Christophe Hanu, adjoint en charge de l'urbanisme, la sécurité routière, la gestion des bâtiments communaux, au cimetière, des pâquis, de l'organisation et de la répartition du travail des services techniques et de l'animation de l'équipe municipale. Il pourra en outre signer pour le maire en cas de nécessité.

Adeline Bouvier-Lejeune, adjointe en charge des ressources humaines, de l'action sociale et de la formation professionnelle.

Renaud End, adjoint en charge des finances communales et notamment le budget ainsi que les relations avec l'intercommunalité et les associations.

Sophie Kozel, adjointe en charge de l'environnement et plus particulièrement la transition écologique, le devenir de la zone de loisirs ainsi que la gestion des forêts et des étangs.

Corinne Weigerding, adjointe en charge des affaires scolaires, des relations avec les différentes générations de la population, de la communication et des animations communales.

Contrat de maintenance du chauffage de l'école

Néodomus solutions a été retenu pour la maintenance et l'entretien du chauffage.

Pour conclure, Daniel Lagrange et Christophe Hanu mettront en place dès septembre un groupe de travail pour diminuer les incivilités autour de la zone de loisirs et ainsi proposer aux Messinois un cadre de qualité.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Spécialiste des incinérateurs, ESTI se place dans le giron suisse



Vendredi, le fondateur d'ESTI Philippe Aubert (à gauche) a publiquement transmis le relais de la présidence à Bruno Baudouin, du groupe Itachi Zosen Inova, venu de Suisse pour l'occasion.



Créée en 1998, l'entreprise néodomienne ESTI s'est imposée comme une référence dans le domaine de la maintenance des incinérateurs d'ordures ménagères et autres chaufferies. Afin d'asseoir l'avenir de sa société, son fondateur a conclu son rachat par un groupe helvète.

Après plus de 20 ans à voler de ses propres ailes, ESTI a franchi les Alpes pour se poser en terrain suisse. Fondée en 1998 à Neuves-Maisons par Philippe Aubert, l'Européenne de Services Techniques pour Incinérateurs, son nom complet, vient en effet d'officialiser son rachat par Hitachi Zosen Inova, géant suisse de la conception et de la construction d'UVE (unité de valorisation énergétique). Cette appellation générique s'impose « puisque l'on récupère l'énergie dégagée, notamment pour alimenter des réseaux de chauffage », glisse Bruno-Frédéric Beaudoin, venu ce 3 juillet de Zurich pour officialiser une transaction conclue le 29 avril, en plein confinement.

Cette vente a été voulue par le père fondateur d'ESTI, Philippe Aubert. « Cette boîte a grandi, jusqu'à devenir leader en France de la maintenance d'UVE ; ma retraite approchant, il fallait envisager de fonctionner différemment. Au départ, avec Inova nous étions un peu en concurrence, et nous nous sommes rapprochés pour, finalement, nous entendre sur ce rachat, sécurisant pour l'avenir d'ESTI. »

Des compétences appréciées

Les Suisses souhaitant en effet développer leur offre de services, entre autres en matière de maintenance, « les compétences du site de Neuves-Maisons nous seront précieuses », souligne Bruno-Frédéric Beaudoin.

Actuellement portée par 47 salariés, ESTI entretient et répare des incinérateurs dans toute la France, dont ceux de Ludres, Metz ou encore Lons-le-Saunier, « et quelques-uns en Belgique », glisse Philippe Aubert.

Il reste techniquement aux manettes du site néodomien, pour deux à trois ans encore. « Le temps de digérer la phase d'intégration, et de passer le relais correctement en poursuivant les projets de croissance. »

« Un incinérateur pollue moins qu'une voiture »

Les ouvriers et techniciens d'ESTI, eux, interviennent sur place en cas de panne ou pour un entretien annuel, mais réparent et fabriquent également des pièces dans l'atelier néodomien.

« Sur une UVE, compte tenu de la combustion, le risque d'usure et de corrosion est important », explique Philippe Aubert. « La température minimale est de 850 °C, et peut monter jusqu'à 1 000 degrés. Une part importante du travail concerne également de système de traitement des fumées, qui a beaucoup évolué : aujourd'hui, la réglementation est drastique, un incinérateur pollue moins qu'une voiture... »

Doté d'une zone de stockage et de préparation de pièces sur la zone Louis-Pasteur, ETSI « peut intervenir sur les UVE de tous les constructeurs », souligne fièrement Philippe Aubert. Passer sous pavillon suisse, « pour le personnel et le travail quotidien, ça ne va rien changer dans l'immédiat », ajoute Bruno-Frédéric Beaudoin, « mais nous espérons bien développer et faire grandir ce site. »

Stéphanie CHEFFER

Mardi 07 juillet 2020 / Ouverture Lorraine



Les ports de Lorraine en chiffres

Le port fluvial de Metz,

Gérés de manière disparate jusque-là, les neuf ports publics lorrains ont désormais un seul capitaine. Collectivités territoriales, CCI, Voie navigable de France et opérateurs privés ont réussi la prouesse de les unifier et les orienter vers un même cap, le développement du transport fluvial et la convergence des luttes.

158

Soit, entre Neuves-Maisons (54) et Apach (57) la distance en kilomètres couverte par le nouveau consortium en charge de l'exploitation des ports meurthe-et-mosellans et mosellans, la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). L'essentiel de l'activité des zones portuaires se concentre pour l'instant en Moselle où se situe le premier port céréalier français. Depuis une décennie, Metz accueille sur ses installations de gros-porteurs comme le groupe Lorca. Cette coopérative lorraine dont le siège se situe à Lemud (57) détient également le réseau de jardineries Magasin Vert. En 2014, le port de Metz, alors géré par la CCI de la Moselle et ses partenaires publics (Ville de Metz, conseils départemental et régional, communauté d'agglomération de Metz Métropole...), a lourdement investi dans son outil industriel.

Il dispose, notamment, d'une plate-forme de stockage et de chargement de conteneurs. Ce hub fluvial permet, entre autres, à Lorca d'envoyer de l'orge de brasserie vers la Chine et à Ikea d'expédier et recevoir sa production. Lorca encore a mis sur la table dix millions d'euros en 2016 pour financer la

construction sur site d'un nouveau silo d'une capacité de 25 000 tonnes, entièrement automatisé. Cette intégration permet de faire transiter par Metz près de quatre millions de tonnes de céréales (blé, orge, colza...) chaque année. À titre de comparaison, la métallurgie représente un demi-million de tonnes (port Thionville-Illange), les matériaux de construction type gravats, 200 000 tonnes, et la chimie, 100 000 tonnes.

2 500

En tonnes ce qu'est en capacité de pousser une péniche de belle taille. D'un point de vue environnemental, une barge remplace avantageusement le transport routier et ferroviaire. Un bateau peut emporter cent camions quand un train de marchandises ne peut en recevoir qu'une cinquantaine. L'empreinte carbone du transport fluvial est donc sans commune mesure avec la pollution émise par les flottes de semi-remorques qui se déversent sur les routes. Pour une tonne déplacée, une péniche dégage cinq fois moins de CO₂ qu'un poids lourd. Économe en énergie, le fret fluvial présente aussi un intérêt purement économique pour les chargeurs. La tonne acheminée par voie d'eau coûte deux fois moins cher que par voie terrestre. Son prix défie toute concurrence avec un tarif moyen à la tonne de 15 euros (péniche grand gabarit sur 350 km), contre 33 €/t par la route et 27 €/t par le fer.

82 %

La part du transport routier en Lorraine. Il faut dire que la région se trouve sur deux des axes européens les plus fréquentés. Elle est traversée du nord au sud par l'autoroute A31 où les convois de camions occupent... une voie et par l'autoroute A4, est-ouest. Dans ce vaste chassé-croisé de marchandises, le transport fluvial ne pèse pas lourd. Il ne représente que 7 % des échanges. Le train fait à peine mieux avec 11 %. La marge de progression reste donc considérable pour les alternatives à la route.

Dimanche 19 juillet 2020 / Nancy

Métropole : le « gouvernement » Klein 1



Maire de Nancy, Mathieu Klein a été élu très largement président de la Métropole du Grand Nancy

Avec un score sans appel de 74 voix, Mathieu Klein a donc pris la présidence de la métropole où les 76 représentants des vingt communes sont, pour 47 d'entre eux, des nouveaux conseillers. On est cependant loin de la parité. Non seulement les 20 maires siégeant au Grand Nancy sont des hommes (contre 17 avant les élections), mais on ne recense aussi que 32 femmes.

Au sein de l'exécutif qui compte 18 vice-présidents, il n'y a même que deux vice-présidentes à savoir les Nancéiennes Chaynesse Khirouni et Delphine Michel. Le président du Grand Nancy, qui a passé la main à une femme au Département, « regrette » cette situation qui reflète « la réalité des communes » où les électeurs ont fait leur choix, mais appelle dans le futur à des élections métropolitaines respectant la parité.

L'autre fait saillant, c'est évident la très large ouverture vers la minorité, un type de gouvernance qui avait été amorcé au mandat précédent par l'ancienne majorité. Le socialiste Mathieu Klein la pousse beaucoup plus loin avec une première vice-présidence accordée à un élu de droite. Et l'élection des différents membres de l'exécutif montre que la discipline de vote a été respectée autant dans la majorité que dans l'opposition autour du pacte scellé entre les deux bords.

Reste que les scores des différents vice-présidents jouent le grand écart entre un Michel Breuille (maire d'Essey) qui rafle 71 suffrages et Hervé Féron (maire de Tomblaine) qui plafonne à 41 suffrages. G.U.

Les vice-présidences

- 1er vice-président : François Werner (maire de Villers), attractivité, développement économique, tourisme, Nancy Thermal
- 2e : Stéphane Hablot (maire de Vandœuvre), politique de la ville, rénovation urbaine.
- 3e : Chaynesse Khirouni (conseillère de Nancy), transition écologique, urbanisme, foncier, énergie, agriculture.
- 4e : Eric Pensalfini (maire de Saint-Max), relations internationales
- 5e : Christophe Choserot (maire de Maxéville), innovation, enseignement supérieur et recherche.
- 6e : Hervé Féron (maire de Tomblaine), sports, grands équipements et grands événements.
- 7e : Pierre Boileau (maire de Ludres), relation avec les territoires voisins.
- 8e : Bertrand Kling (maire de Malzéville), santé, handicap, insertion, gens du voyage, sécurité, cohésion sociale.
- 9e : Patrick Hatzig (conseiller de Nancy), mobilités.
- 10e : Vincent Matheron (maire de Jarville), finances et RH.
- 11e : Jean-Pierre Dessein (maire d'Art-sur-Meurthe), mutualisation, DSIT.
- 12e : Michel Breuille (maire d'Essey-lès-Nancy), gestion des déchets
- 13e : Delphine Michel (conseillère municipale de Nancy), eaux et forêts.
- 14e : Manu Donati (adjoint à Vandœuvre), patrimoine.
- 15e : Maurizio Petronio (maire d'Houdemont), qualité aménagement des espaces publics.
- 16e : Henri Chanut (maire de Saulxures), voirie.
- 17e : Eric Da Cunha (maire de Laneuveville), moyens généraux.
- 18e : Hocine Chabira (conseiller de Nancy), développement du projet culturel métropolitain.